

Diplôme d'accès aux études universitaires en formation à distance - Sonate

Présentation

Envie de reprendre des études supérieures à distance ? C'est possible avec le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires Sonate.

D'une durée de 300 heures, le DAEU Sonate (Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale) est un diplôme national, équivalent du baccalauréat, spécialement conçu pour les adultes non titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Il vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au DAEU, basées sur l'utilisation du numérique et du tutorat à distance. Délivré par l'Université Grenoble Alpes (UGA), il confère les mêmes droits que ceux du Baccalauréat.

La formation vise à développer les aptitudes requises pour entreprendre des études supérieures. Elle constitue un approfondissement des connaissances et des pratiques dans les disciplines choisies, un développement de la culture générale, et elle permet l'acquisition d'outils méthodologiques.

Le DAEU comporte deux options, l'option A « Littéraire » (équivalent baccalauréat Littéraire ou Économique et social) et l'option B « Scientifique » (équivalent du baccalauréat scientifique).

Le DAEU option A « Littéraire » permet l'accès aux études supérieures dans les domaines suivants :

- Lettres, Arts
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences du langage,
- Langues
- Communication, Droit, Sciences Économiques
- Certains concours de niveau B

Le DAEU option B « Scientifique » permet l'accès aux études supérieures dans les domaines suivants :

- Sciences, Technologies
- Activités Physiques et Sportives
- Médecine, Odontologie, Pharmacie, Secteur Paramédical
- I.U.T., Universités, Formations publiques ou privées ...

Admission

1. Candidats français

Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu lors études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- Avoir 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme
- Avoir 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle * ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.

**Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle, pour la durée correspondante :*

- *le service national,*
- *toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,*
- *l'inscription au Pôle Emploi,*
- *la participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,*
- *l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (loi n° 84-610 du 16 juillet 1984)*

En ce qui concerne l'inscription des candidats handicapés, le président de l'Université peut, par dérogation aux règles générales, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

2. Candidats étrangers

Les candidats étrangers doivent satisfaire aux conditions définies pour les candidats français et être titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

Procédure d'inscription au DAEU à distance

Les pré-inscriptions au DAEU à distance se font sur le site internet : <https://dae-sonate.fr/>

Les pré-inscriptions au DAEU à distance se font sur le site internet : <https://dae-sonate.fr/>

Infos pratiques :

- > Composante : Direction de la formation continue et de l'apprentissage
- > Niveau : Bac ou équivalent
- > Type de formation : Formation continue aménagée, Formation à distance

Contacts

Responsable formation continue

dae-g@univ-grenoble-alpes.fr

Tel. 04 76 01 26 13